

On a mis ainsi, sans aucune raison quelconque, nos ressources en coupe réglée tous les ans en faveur des compagnies étrangères. Mais pourquoi ne pas placer plutôt cet argent dans des compagnies canadiennes dont les intérêts sont inséparablement liés au progrès du pays, à moins qu'il vous soit clairement prouvé que les compagnies étrangères font des affaires dans des conditions qui leur permettent d'offrir aux Canadiens des avantages que ne sauraient donner des compagnies canadiennes. Voilà une question que l'on est tout naturellement porté à se poser en présence de cet état de choses. On ne peut cependant pas nous prouver la supériorité des avantages des compagnies américaines sur les compagnies canadiennes, puisque c'est absolument tout le contraire qui existe, parce que les intérêts de l'assuré sont certainement mieux servis par une institution du pays que par une institution étrangère.

Plus on étudie la chose, plus on y pense sérieusement, plus on est convaincu qu'il est grandement temps que l'on en arrive à bien comprendre, à bien saisir tout le mauvais effet de l'appui indu que l'on accorde aux institutions étrangères.

Les opérations des compagnies d'assurances sont comparative-ment simples, et il n'est aucun avantage ou bénéfice offert par une compagnie étrangère que le porteur d'une police d'assurance émise par une compagnie d'assurance Canadienne ne puisse obtenir de sa compagnie ; et s'il y a des bénéfices spéciaux à retirer, le porteur d'une police d'assurance sur la vie devrait les obtenir plus sûrement et plus facilement d'une compagnie canadienne que d'une compagnie étrangère, pour plusieurs raisons, entr'autres, celle-ci : D'abord le chiffre de la mortalité est non seulement moins élevé au Canada qu'aux Etats Unis, mais on est beaucoup plus scrupuleux, plus particulier sur le choix des risques ici, puisqu'on a le soin d'employer pour cela des médecins dont la compétence ou la science médicale est beaucoup plus élevée que dans la plupart des autres